

**COMMUNE DE MARCONNE**  
**COMPTE RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2021**

L'an deux mil vingt et un, le dix mars à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Marconne, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude FILLION, Maire, suite à des convocations du 1<sup>er</sup> mars 2021.

Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de Messieurs GERVOIS et ROYER, absents excusés, formant la majorité des membres.

Madame Isabelle Tirmarche est élue secrétaire.

**Travaux d'aménagement de voirie rue du Moulin : Demande de subventions auprès du Conseil Départemental du Pas de Calais et auprès du Conseil Régional des Hauts de France**

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental du Pas de Calais, au titre du FARDA, et auprès du Conseil Régional des Hauts de France, au titre du Fonds spécial de relance et de solidarité avec les territoires, pour les travaux d'aménagement de voirie de la rue du Moulin.

Le plan de financement prévisionnel des travaux s'établit comme suit :

Dépenses HT		Recettes	
Travaux	170 000.00	Conseil Départemental	15 000.00
Maîtrise d'œuvre	12 500.00	Conseil Régional	55 500.00
Relevés	1 500.00	Fonds propres ou emprunt 50 %	114 500.00
Publicité	1 000.00		
<b>TOTAL</b>	<b>185 000 .00</b>		<b>185 000.00</b>

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Sollicite le Conseil Départemental du Pas de Calais, pour l'attribution d'une subvention au titre du FARDA, et le Conseil Régional des Hauts de France, au titre du Fonds spécial de relance et de solidarité avec les territoires, pour les travaux d'aménagement de voirie de la rue du Moulin.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire relatif à ce dossier.

**Rétrocession de concession**

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée d'un courrier de Monsieur Georges MOISSET, par lequel Monsieur MOISSET souhaite abandonner ses droits sur une concession dans le cimetière communal et reverser le montant de la restitution au CCAS.

Considérant que la concession portant le numéro 285, du 20 août 1985 de 5 m2 est demeurée inutilisée et vide de toute sépulture, après délibéré, et à l'unanimité, le Conseil municipal accepte cette rétrocession.

Le montant de la restitution soit 60.97 € sera versé au CCAS sous forme de don.

**Occupation terrain communal rue des Trois Fontaines**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a été saisi d'une demande de la part du GAEC LOURME, représenté par Monsieur Frédéric LOURME, sollicitant l'occupation d'un terrain communal.

Ce terrain, cadastré AK 196, d'une contenance de 9 212 m2, est situé rue des Trois Fontaines. Une partie de ce terrain sert de dépôt de matériaux pour la commune et l'autre partie est libre d'occupation.

Il est proposé de laisser l'utilisation d'une partie de la parcelle, soit environ 8 619 m2. Les formalités de cette occupation feront l'objet d'une convention d'occupation précaire.

Après délibéré, et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- Propose de laisser l'occupation du terrain communal rue des Trois Fontaines au GAEC LOURME, à titre gracieux.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation précaire.

Le Maire,

la Secrétaire,

Jean-Claude FILLION

Isabelle TIRMARCHE

